



Accessibilité du service

« Transmettre mon formulaire »

30 mars 2026

Ideance
www.ideance.fr

Accessibilité

Cette page n'est pas une page d'aide.

Elle vise à présenter la politique d'accessibilité de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et à définir le niveau d'accessibilité général constaté sur le service « Transmettre mon formulaire » conformément aux référentiels et à la réglementation en vigueur.

Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?

L'accessibilité numérique est un ensemble de règles et de bonnes pratiques qui couvrent notamment les aspects fonctionnels, graphiques, techniques et éditoriaux.

Le suivi de ces règles et bonnes pratiques permet de s'assurer que les supports numériques (sites web, applications mobiles, documents PDF, etc.) sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Un site accessible permet par exemple de :

- Personnaliser son affichage via le système d'exploitation et/ou le navigateur (agrandissement ou rétrécissement des caractères, changement de la typographie, modification des couleurs, arrêt des animations, etc.).
- Naviguer à l'aide de technologies d'assistance comme une synthèse vocale ou une plage braille.
- Naviguer sans utiliser la souris, avec le clavier uniquement, des contacteurs ou via un écran tactile.
- Consulter les vidéos et les contenus audio à l'aide de sous-titres et/ou de transcriptions.
- Etc.

Politique d'accessibilité

La Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) accorde un soin tout particulier à l'accessibilité de ses portails d'information et de services. Elle est ainsi engagée dans une démarche visant à respecter le RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité), conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

Afin d'obtenir le meilleur résultat possible, l'accessibilité est prise en compte par l'ensemble des personnes impliquées dans la conception et le développement des portails. Elles sont

également accompagnées par des experts tiers, notamment pour l’audit, les arbitrages et la vérification des corrections tout au long des phases de conception et de développement.

Déclaration de conformité partielle au RGAA

Cette déclaration s’applique au service « Transmettre mon formulaire ».

État de conformité

Ce présent service est partiellement conforme au RGAA (Référentiel Général d’Amélioration de l’Accessibilité) - version 4.1.2 en raison des non-conformités énumérées ci-après.

Résultats des tests

L’audit de conformité au RGAA version 4.1.2 réalisé en décembre 2025 par la société Ideance révèle que sur l’échantillon, le taux de conformité global est de 67,4%.

Ce taux est obtenu en divisant le nombre de critères conformes par le nombre de critères applicables.

Contenus non accessibles

Non-conformités

Liste des critères non conformes :

- 3.1 - Des informations sont données uniquement par la couleur.
- 3.2 - Des contrastes entre couleur de texte et couleur d’arrière-plan ne sont pas suffisamment élevés.
- 5.3 - Des contenus linéarisés de tableaux de mise en forme ne sont pas compréhensibles.
- 7.1 - Des scripts ne sont pas compatibles avec les technologies d’assistance.
- 7.3 - Des scripts ne sont pas contrôlables par le clavier et par tout dispositif de pointage.
- 8.9 - Des balises sont utilisées uniquement à des fins de présentation.
- 10.1 - Des feuilles de styles ne sont pas utilisées pour contrôler la présentation.
- 10.3 - Des informations ne sont pas compréhensibles lorsque les feuilles de styles sont désactivées.

- 10.5 - Des déclarations CSS de couleurs de fond et de police ne sont pas correctement utilisées.
- 10.6 - Des liens dont la nature n'est pas évidente ne sont pas visibles par rapport à leur texte environnant.
- 10.7 - La prise de focus d'éléments interactifs n'est pas visible.
- 10.8 - Des contenus cachés n'ont pas vocation à être ignorés par les technologies d'assistance.
- 12.8 - L'ordre de tabulation n'est pas cohérent.
- 13.3 - Des documents bureautiques en téléchargement ne possèdent pas de version accessible.

Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 30 mars 2026.

Technologies utilisées pour la réalisation du site

- HTML5
- SVG
- ARIA
- CSS
- JavaScript

Environnement de test

Les tests ont été effectués avec les combinaisons de navigateur web et lecteur d'écran suivantes :

- Firefox 146 et NVDA 2025.3.2
- Firefox 146 et JAWS 2024
- Safari et VoiceOver (macOS 26.1)
- Safari et VoiceOver (iOS 26.1)

Outils pour évaluer l'accessibilité

- Colour Contrast Analyser
- Outils de développement Firefox

Page du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

La vérification de conformité a été effectuée sur l'unique page de ce service.

À noter que cette déclaration est valable pour le service **sans tenir compte du portail qui l'appelle** (entête, structure du contenu principal et pied de page). Le portail fait l'objet d'une déclaration d'accessibilité à part entière.

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service du portail d'information, vous pouvez nous contacter, par téléphone 09 71 10 20 10 (service gratuit + prix appel) ou par e-mail à l'adresse suivante : info-accessibilite@cnav.fr (ne transmettre aucun document relatif à un dossier personnel, aucune réponse ne sera apportée) pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

Voies de recours

1. Vous avez identifié sur ce site web un ou plusieurs manquement(s) à la réglementation relative à l'accessibilité numérique (présence de défauts d'accessibilité, absence des obligations déclaratives, etc.).
2. Vous nous avez contacté pour nous en informer.
3. Vous n'avez pas reçu de réponse satisfaisante.

Alors vous avez la possibilité de :

Contactez l'Arcom

Afin de signaler un ou plusieurs manquement(s) à la réglementation relative à l'accessibilité numérique, rendez-vous sur le [formulaire de contact du site web de l'Arcom](#).

Saisir le Défenseur des droits

Pour faire valoir vos droits relatifs à des défauts d'accessibilité que vous avez rencontrés :

- Soit contactez le délégué de votre région en passant par l'[annuaire des délégués du Défenseur des droits](#).
- Soit remplissez le [formulaire de réclamation du Défenseur des droits](#) en choisissant les thématiques « Je suis victime de discrimination » puis « Biens et services privés » et enfin « Handicap ».

- Soit envoyer un courrier gratuit (sans mettre de timbre) par la poste à l'adresse suivante :
Défenseur des droits
Libre réponse 71120
75342 Paris CEDEX 07